



SECTION UNIVERSITAIRE OCCITANIE AVIRON CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Principes de fonctionnement de la Section Universitaire Occitanie Aviron :

Les membres de la SUOA doivent être licenciés auprès de la FFA et posséder la licence FFSU pour la saison concernée par leur inscription.

Une participation financière à l'ordre de la Ligue Occitanie aviron est demandée : 100 euros pour les sportifs licenciés en Occitanie, 200 euros pour les autres.

Le lieu d'entraînement de la SUOA est situé dans les locaux du Pôle France et espoirs aviron de Toulouse. Les créneaux d'entraînements du Pôle sont ouverts aux rameurs de la SUOA.

L'encadrement technique sera assuré de manière ponctuelle par la Ligue Occitanie.

Dans la salle de musculation, les athlètes du Pôle restent prioritaires sur l'utilisation des créneaux.

Le matériel est en priorité fourni par les clubs des athlètes. La ligue dispose actuellement de 1 skiffs entreposés au Pôle. Du matériel du Pôle peut être prêté en fonction de l'investissement et du niveau de performance des sportifs ainsi que du matériel disponible. *Pour la rentrée 2024-2025, nous vous incitons fortement à venir avec votre matériel...*

Les rameurs s'engagent à suivre le programme d'entraînement de la FFA de leur catégorie respective.

Les membres de la SUOA s'engagent également à participer aux épreuves du chemin de sélection (tests ergométriques, test footing, tests musculation...) qui seront programmés au cours de la saison.

L'un des objectifs des membres de la SUOA sera de participer aux Championnats de France FFSU.

Règlement intérieur :

- Toutes les sorties doivent être consignées dans le cahier de sorties.
- Le planning prévisionnel de présence doit être rempli chaque début de semaine.
- Prévenir les entraîneurs du Pôle et de la Ligue en cas d'absence ou de changement d'horaires.
- La salle de musculation est rangée, barres déchargées après chaque séance.
- Les portes extérieures du Pôle doivent être systématiquement refermées à clé.
- Les membres de la SUOA participent, comme les rameurs du Pôle, au nettoyage des vestiaires et veillent à garder les lieux d'entraînement dans un état convenable de propreté.

Je soussigné(e) m'engage à respecter les règles de fonctionnement de la SUOA de Toulouse.

Fait à, le

Signature :
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le Président du Club :

Fait à, le

Signature :